

# **COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JAMETZ du 16 décembre 2011**

---

Le 16 décembre 2011, à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune de JAMETZ, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr LAMBERT Norbert, le Maire.

**Présents** : Mrs LAMBERT Norbert, QUINTIN Pascal, BERT Patrice, GILMAIRE Fabrice, GERARD André, DEHUT Bernard, MINE Sébastien et Mme GUITTON Gaëlle

**Excusé** : Mr ROSQUIN Jean-Jacques

**Non excusés** : Mr MALCUIT Ludovic et Mme HERBIN Eliane

## **Ordre du jour** :

- Propositions de Mr Thalgot du CAUE
- Information sur l'assainissement suite à la réunion CODECOM
- Trésorerie de Montmédy
- Facture des frais de scolarité de l'école de Montmédy
- Maisons rue du Four
- Compte-rendu de la réunion avec Mr COTCHO
- Compte-rendu du nettoyage des avaloirs par Malézieux
- Places de parking Camping-cars
- Questions diverses

Avant de commencer, un point est fait sur les comptes rendus des séances du 2 septembre et du 25 novembre. Mr Quintin fait remarquer une erreur sur la formulation d'un des points de l'ordre du jour de la séance du 25 novembre : en effet ce n'est pas l'école de Marville qui a fait une demande de subvention mais l'Association des Parents d'Elèves de l'école de Marville.

## **Délibérations**

- **Propositions de Mr Thalgot** : Concernant les trottoirs la décision a été prise lors de la séance du 25 novembre. Pour l'abri bus : le CAUE propose un abri différent de celui qui a été prévu. En effet, il préconise des murs moins épais ainsi qu'un toit simple pan. De plus, il recommande d'attendre la réfection des trottoirs avant de rénover l'abri bus au cas où il devrait être déplacé. Le Conseil Municipal décide de se renseigner afin de savoir s'il est tout de même possible de percevoir la subvention si la Commune ne respecte pas l'avis émis par le CAUE. Sinon, les Conseillers sont d'accord pour remplacer les agglos de 20 par des agglos de 15 mais souhaitent que le toit soit composé de 2 pans et non pas d'un seul.
- **Information sur l'assainissement** : Mr LAMBERT fait part aux membres du Conseil de la réunion du 28 novembre à la CODECOM de Montmédy. La Commune de Jametz qui était préalablement prévue en assainissement collectif ne le sera finalement pas. Sur 100 foyers seulement 7 diagnostics assainissement ont été effectués, le mieux étant de le faire maintenant plutôt que d'attendre la fin 2012 qui risque d'être chargée.

La redevance assainissement, représentant 0.20€ par mètre cube d'eau, sera supprimée sur les consommations d'eau de 2012.

- Trésorerie de Montmédy : une réunion sera organisée en présence de Mme PHILBERT, Trésorière de Montmédy, en début d'année 2012 afin d'apporter des explications sur les mises en recouvrement.
- Facture des frais de scolarité de l'école de Montmédy : La commune va être mise en demeure de régler la facture concernant les frais de scolarité 2008-2009. Suite au courrier envoyé à Mr le Maire de Montmédy en 2009 pour l'informer de l'ouverture d'une cantine ainsi que d'un service périscolaire à l'école de Marville celui-ci ne nous adressera plus de facture au-delà de cette date. Par conséquent, les membres du Conseil décident, à l'unanimité, de procéder au règlement des frais de scolarité 2008-2009 s'élevant à 1 491.26 €.
- Maisons Rue du Four : Maître Thomas et Maître Bezanson sont déjà passés afin de procéder à l'estimation ainsi que la mise en vente. Mr LAMBERT leur a demandé, si possible, de vendre l'ensemble pour 60 000 € et, suivant l'évolution, de baisser ce prix. Il a été également envisagé de vendre une parcelle sans immeuble. Maître ERNEALSTEEN n'est pas encore passé.
- Compte-rendu de la réunion avec Mr COTCHO : une réunion a eu lieu cet après-midi en présence de Mr COTCHO du Conseil Général, de Mr JEANNOT du Conseil Régional ainsi que de Mr LECLERE, de Mme LICOURT de la CODECOM de Montmédy et de Mr LAMBERT et MR QUINTIN afin de parler du 35 Grande rue. Selon les personnes présentes, les devis de Mr PROT leur semblent cohérents. Ils recommandent la rénovation du 35 Grande rue en gardant le cachet de la maison avec pierres et poutres. Actuellement, une aide de 34 000 € par logement rénové peut être attribuée mais il est possible que, suivant l'évolution en 2012, cette aide ne soit plus la même. De plus, si la commune envisage un chauffage collectif aux copeaux de bois par exemple ou un autre chauffage écologique regroupant la Salle Communale, la Mairie, les logements aux 31 et 35 Grande rue cette étude pourrait être subventionnée à 80 % et des aides supplémentaires pourraient être demandées. Il est possible d'obtenir une étude de la Trésorerie en leur fournissant des chiffres plus précis. Il est peut-être possible d'avoir recours à un prêt à taux 0 auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, il convient donc de se renseigner à ce sujet.

Les membres du Conseil sont d'accord, à l'unanimité, pour procéder à une nouvelle étude :

- pour le 35 Grande rue afin de refaire une maison d'habitation avec un minimum de modifications,
- pour le 31 Grande rue afin de le rénover,
- pour un système de chauffage collectif.

Les personnes présentes avec Mr COTCHO ont aussi émis l'hypothèse de couper le terrain, derrière le 35 Grande rue, en 2 et de vendre en terrain à bâtir le morceau donnant sur la rue Lannes et de rénover les 2 façades de façon à obtenir un ensemble communal dans la Grande rue avec plus de cachet. Les membres du Conseil sont d'accord à l'unanimité et demandent une estimation par Notaires pour le prix et la mise en vente de la parcelle AB 75.

- Compte-rendu du nettoyage des avaloirs par l'entreprise Malézieux : la facture est de 1511.29 € TTC pour tous les avaloirs sauf 2 Rue du Moulin. Rue Lannes et rue du Four, des avaloirs ont été bouchés par des résidus de béton et autres enduits. Rue du Moulin : un avaloir contenait du fuel. Le Conseil décide donc de passer une note d'info pour informer les habitants des sanctions qui pourront être prises en cas de dépôts sauvages dans les avaloirs. Concernant les passages busés, d'après l'Arrêté Départemental en vigueur ils doivent être entretenus par le demandeur. Le siphonage des avaloirs en face de Mr MINE ET Mr ANTOINE n'avait pas été prévu lors de la réfection de la route (d'après les riverains il n'y a eu aucune odeur, ni désagréments constatés) sinon il faudra envisager des travaux plus lourds car ils ne sont pas assez profonds pour un siphonage dans l'état actuel.
- Mr LAMBERT a une réunion le 19 décembre concernant la réhabilitation des cours d'eau car celle-ci doit faire l'objet d'une autorisation préalable en accord avec la réglementation en vigueur.
- Places de parking pour Camping-cars : l'Office du Tourisme de Montmédy soumet la possibilité de mettre 2 places de parking près du monument avec juste un panneau de signalisation fourni par le Conseil Général. Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité.

#### Questions diverses :

- Il serait peut-être bon de commencer le montage du dossier des travaux de l'église car cela demande du temps. De plus, pour l'instant les travaux sont subventionnés à 70 % mais il est possible que d'ici quelques temps la subvention soit moins importante.
- Il y a des fuites d'eau sur le toit en tôles de la salle communale et également sur le toit de la Mairie au dessus du logement de Mr HERBIN.
- L'entreprise Gérard de Stenay ne semble pas pressée de réaliser les travaux qui lui ont été commandés et notamment les réparations sur la route, le panneau Stop en haut du village ainsi que l'aqueduc. De plus, lors de précédents travaux, la grille de l'avaloir se trouvant près de chez Mr QUINTIN a été scellée par la même entreprise.
- Monsieur CHALLANT de l'ADA de Stenay est passé pour l'emplacement des panneaux indiquant la Salle communale sur la RD : 1 en face de l'église et 1 à côté du panneau en béton situé entre Mrs COLIN et QUINTIN. Pour info, ils doivent se trouver à 1,40 M de la chaussée.
- Mr LAMBERT a pris des renseignements concernant l'arrêt de traitements « Phyto » pour le désherbage des lieux publics de la commune. Il aura une réunion en début d'année 2012.
- Mr PROT a envoyé une facture de MONTI pour l'aire d'accueil, cependant Mr LAMBERT a relevé des incohérences par rapport à ce qui a été réalisé et ce qui est facturé. Un mail demandant des explications est en cours d'envoi.
- Mme HILMER qui doit réaliser la réhabilitation du cimetière a des problèmes de santé et nous n'avons pas de nouvelles concernant la date de sa prochaine visite.

- Concernant les sépultures des 3 Polonais et du monument allemand, nous sommes toujours en attente de réponse.
- Coût du sapin devant la Mairie : 40 €.
- Le sel de déneigement a été livré.
- Suppléant de Mr MALCUIT qui n'est plus présent aux réunions de la CODECOM : Mr GILMAIRE Fabrice. Par conséquent, Mr le Maire souhaiterait que l'un des deux soit présent lors des réunions CODECOM car il est important de savoir ce qui s'y passe.
- Certains bacs à fleurs sont en mauvais état.
- Mr LALLEMAND a débroussaillé chemins et talus, le travail est bien fait et le prix est le même depuis plusieurs années. Il reste un buisson à faire près de la Cense.
- Inauguration du lavoir : une bonne affluence, de bonnes appréciations et un coût d'inauguration s'élevant à 1620.56€.
- 11 novembre : une fréquentation un peu plus élevée que les autres années et concernant l'exposition certaines personnes souhaiteraient qu'elle reste de façon permanent mais à quel endroit ?
- Saint-Nicolas : l'après-midi s'est bien passé.
- Colis pour les anciens : distribution de 41 colis.
- Poubelles arrachées au grand pont et au lavoir.